

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18343 - 71ÈME ANNÉE

Le problème numéro un des Réunionnais
escamoté dans les médias

Face au chômage, conspiration du silence



En France, le débat politique s'est déplacé autour de la question des mesures à prendre face aux attaques terroristes. Cela a lieu au moment où le nombre de travailleurs privés d'emploi bat des records à La Réunion, c'est le problème numéro un. Le PCR fait des propositions pour inverser la courbe du chômage. Pourquoi ce débat est-il escamoté dans les médias ?

L'année 2015 s'est conclue par une annonce catastrophique. Plus de 180.000 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi. Jamais ce nombre n'a été aussi grand. C'est le résultat d'une augmentation du chômage en 2015 à La Réunion. Cela a eu lieu malgré plus de 200 millions

d'euros de l'État consacrés au financement des emplois-aidés, et plus de 90 millions d'euros versés aux entreprises au nom du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Face à cette crise, c'est la conspiration du silence.

En France, le débat se concentre au-

tour du projet de loi constitutionnelle décidé au lendemain des attaques terroristes du 13 novembre dernier à Paris. Cette proposition du gouvernement a entraîné la démission de Christiane Taubira, ministre de la Justice. Dans le même temps, le nombre des travailleurs privés d'emploi a connu

une nouvelle augmentation en France au mois de décembre. Mais cette information capitale est passée au second plan.

Des propositions du PCR convergent avec une loi

À La Réunion, c'est la même chose. Et c'est bien plus grave, car la proportion des travailleurs privés d'emploi est bien plus grande, proche de 30 %. Pour contrer cette évolution, le PCR a fait des propositions et invite tous les partis à en faire pour pouvoir débattre et se mettre d'accord sur des mesures partagées par le plus grand nombre. Il apparaît clairement que le système actuel ne peut que produire chaque année plus de chômage, malgré un taux de croissance de 3 % comme l'an dernier.

Le PCR propose par exemple de mutualiser les crédits dépensés par le gouvernement pour lutter contre le chômage dans un fonds, qui financera le développement d'activités génératrices de revenus. Ce sont notamment les deux grands services dans l'environnement et l'aide à la personne.

Il est à noter qu'une loi, sous le thème « Territoires, zéro chômeur de longue durée » va dans le même sens. Elle vient d'être adoptée par tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elle propose une expérimentation dans laquelle les fonds de l'aide sociale sont mis en commun pour financer des activités qui ne sont pas jugées rentables dans le système actuel. Au bout du compte, le travailleur contraint au revenu minimum devient le salarié d'une entreprise qui offre de nouveaux services, il est embauché en CDI et gagne au moins le SMIC.

Claude Hoarau plus important que le chômage

Tout cela mérite débat, mais ce n'est pas le choix fait par certains médias à La Réunion. C'est en effet au moment où La Réunion traverse cette grave crise que la parole est abondamment donnée à une personne qui attaque le PCR. À aucun moment Claude Hoarau n'est interrogé sur ses propositions pour lutter contre le chômage. Tout est ciblé sur le PCR, accusé des pires

maux. C'est pourtant le parti à La Réunion qui publie régulièrement ses propositions, sur la base d'une rupture avec le système actuel qui ne peut pas régler les problèmes. Entre le temps de parole accordé à Claude Hoarau et celui traitant des propositions contre le chômage, la balance penche très nettement en faveur du premier.

Jusqu'à quand durera cette conspiration du silence sur le problème numéro un des Réunionnais ?

M.M.

Attaques contre le PCR

Réunion Première complice des mensonges de Claude Hoarau

Hier soir, une fois de plus sur les ondes de Réunion Première, Claude Hoarau a pu diffuser ses mensonges sur le PCR. Tant que Réunion Première ne donnera pas la parole au PCR, elle sera complice des diffamations de Claude Hoarau.



Claude Hoarau était encore invité hier par Réunion Première. Cette fois, il a eu droit au journal télévisé comme tribune. Il a de nouveau menti lourdement. Il s'est livré à des attaques contre Maurice Gironcel, c'était un tissu de diffamations.

Tous les téléspectateurs du journal ont pu également noter le silence de Claude Hoarau sur une information essentielle : la raison de sa sanction. La journaliste lui a demandé si sa suspension du PCR venait du fait qu'il avait donné publiquement des consignes de vote avant que l'instance habilitée du Parti communiste réunionnais ne le fasse. Claude Hoarau n'a pas répondu.

Claude Hoarau a également menti quand il a dit qu'il n'a pas attaqué Paul Vergès. Dans le « JIR » du 24 janvier dernier, il a dit que Paul Vergès était « la cinquième colonne » dans le PCR.

Avec ses mensonges, Claude Hoarau s'enfoncé un peu plus tous les jours.

Depuis que Claude Hoarau a lancé sa campagne contre le PCR, Réunion Première n'a pas donné la parole au Parti pour répondre aux mensonges. C'est un fait que tout le monde peut constater.

Tant que Réunion Première ne donnera pas la parole au PCR, elle sera complice des diffamations de Claude Hoarau.

Édito

Air Austral : où sont les effets de la baisse des prix du pétrole ?

Air Austral navigue dans un contexte financier extrêmement favorable pour les compagnies aériennes. C'est que qu'indique en particulier le bilan des profits de la compagnie American Airlines. Air Journal annonce que « les bénéfices d'American Airlines se sont envolés en 2015 avec 7,61 milliards de dollars, alors qu'ils n'étaient que de 2,88 milliards de dollars en 2014 ».

La raison de ce bond est très simple : « les bénéfices ont surtout été tirés par le kérosène bon marché. En effet, American Airlines, qui n'effectue pas de couverture carburant, a pleinement profité de la dégringolade du prix du baril de pétrole. Elle a ainsi économisé 4,4 milliards de dollars sur le poste carburant en 2015 par rapport à 2014. Et elle espère économiser deux autres milliards en 2016. Le poste carburant devient désormais son second poste derrière les salaires ».

La baisse du prix du kérosène est liée à celui du pétrole. Elle ne date pas d'hier. Elle donne au paysage des compagnies aériennes un visage totalement différent qu'en 2011. À cette époque, le prix du baril de pétrole était bien au-dessus de 100 dollars. Pour faire face, nombreuses étaient les compagnies à licencier des travailleurs. À La Réunion, la direction d'Air Austral avait réussi à préserver les emplois. Mais la hausse du prix du pétrole avait un impact sur la situation financière, transformant les bénéfices en déficit.

C'est ce prétexte qu'avaient saisi les adversaires du projet d'Airbus A380 pour faire chuter la direction d'Air Austral, et la remplacer par une autre qui allait mettre de côté l'avion qui devait

faire baisser les prix de 30 % pour tout le monde toute l'année.

Les chiffres publiés par American Airlines montrent qu'arriver à dégager aujourd'hui un résultat positif est tout sauf un exploit. Certes Air Austral n'est pas American Airlines, mais ses 8,76 millions de bénéfices pour 2014-2015 sont mille fois moins importants que ceux de la compagnie américaine, sans que l'on puisse dire que American Airlines soit 1.000 fois plus grande qu'Air Austral. C'est une situation qui interpelle, car quand le baril de pétrole repartira à la hausse, quelle sera la situation d'Air Austral ?

Lors de la campagne contre l'ancienne direction d'Air Austral, La Réunion s'était découvert de nombreux experts des questions de l'aérien. Bizarre qu'aucun d'entre eux ne s'intéresse à cette question.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

La lutte des Chagossiens pour le retour aux Chagos

La Cour Suprême britannique a tous les éléments en main pour invalider le jugement inique de 2008

L'année 2016 est l'année du renouvellement du bail de location par la Grande-Bretagne aux U.S.A de la base de Diego Garcia. C'est l'année de tous les espoirs, mais aussi de tous les dangers pour le peuple chagossien. À la veille d'une décision capitale de la Cour Suprême britannique, le Comité Solidarité Chagos La Réunion a fait connaître ce dimanche 30 janvier la position suivante :

L'année 2016 est l'année qui clôtura la période de 50 ans du bail de location de Diego Garcia par la Grande-Bretagne aux Etats-Unis. C'est cette année cruciale qui vient de s'ouvrir, cruciale car elle débouche sur l'alternative qui résume tout l'enjeu de la lutte des Chagossiens depuis leur déportation de leurs îles natales, au début des années 70. Soit le bail est reconduit tacitement, faute de nouvelles dispositions en faveur des Chagossiens, soit leur droit au retour est enfin reconnu et mis en œuvre par une réinstallation concrète progressive, dans le cadre d'un bail réaménagé. Et c'est le 31 décembre 2016 que tout sera joué. Soit le combat connaît enfin son épilogue heureux, et la dignité des Chagossiens n'est plus bafouée, soit les droits de l'homme continuent à être piétinés, et le crime se perpétue. Qu'est-ce que ce jugement de 2008 ? Ce qu'attendent aujourd'hui Olivier Bancoult et les Chagossiens, c'est la décision que va prononcer la Cour Suprême britannique. Elle a été saisie d'une action chagossienne qui lui demande d'annuler le jugement de 2008 prononcé par la Chambre des Lords.

Qu'est-ce que ce jugement de 2008 ?

On l'expliquera par un bref retour en arrière.

On se souvient que les actions judiciaires menées en Grande-Bretagne tout au long des années 2000 par les Chagossiens ont connu des résultats très contrastés. Dans un premier temps une immense victoire a été remportée en novembre 2000 quand la haute Cour de justice de

Londres a reconnu aux Chagossiens le droit de retourner sur leurs îles natales. Mais bien vite ils ont dû déchanter quand le gouvernement a demandé en 2004 à la Reine de signer deux décrets-lois interdisant leur retour. Malgré deux procès en appel gagnés contre ces interdictions (en 2006 et 2007), l'épilogue calamiteux arrive en octobre 2008, quand la Chambre des Lords - en tant que Cour de Cassation - réduit à néant les espoirs des Chagossiens. L'arrêt définitif, pris à une majorité très mince (et très suspecte) de trois voix contre deux, interdit le « droit de retour » du peuple chagossien. Tous les recours sont alors épuisés.

Mais un fait nouveau est apparu par la suite. En 2008 la Chambre des Lords était encore la plus haute instance de l'édifice judiciaire britannique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : une nouvelle instance a été créée au sommet du système, la Cour Suprême. La Cour Suprême a déjà depuis sa création été amenée à casser des jugements de la Chambre des Lords. C'est donc devant la Cour Suprême que l'action en justice a été relancée par Olivier Bancoult. La Cour Suprême s'est réunie en session le 22 juin 2015 pour examiner la requête des Chagossiens.

Alors, avec quels nouveaux éléments les Chagossiens sont-ils repartis à la bataille ? Ces éléments ont trait à la fameuse étude initiée par Londres en 2001 - 2002, portant sur la faisabilité d'une réinstallation des Chagossiens aux Chagos. Etude qui avait conclu à l'impossibilité d'une telle réinstallation. Etude qui fut présentée à l'époque comme objective et transparente, mais qui donna lieu en fait à des pressions exercées par les autorités politiques britanniques sur l'équipe des

consultants, afin de discréditer toute idée de retour. Or plusieurs des consultants avaient conclu au contraire à la faisabilité d'une réinstallation. Une contre-expertise existait dans le dossier. Mais elle avait rapidement disparu de la circulation. Et lors du procès devant la Chambre des Lords elle ne fut pas produite devant les juges ! C'est donc sans pouvoir tenir compte de ces conclusions d'experts, favorables aux Chagossiens, que la Chambre des Lords les a bannis des Chagos ! Mais ce document de contre-expertise a pu être retrouvé par l'équipe de juristes d'Olivier Bancoult (voir détails dans notre message du 9 mai 2014). Et c'est en s'appuyant sur cette nouvelle donnée qu'Olivier Bancoult a pu saisir la Cour Suprême, pour que soit invalidé le jugement de 2008.

La vérité sur l'étude bidonnée de 2002 enfin mise au jour

Cette forfaiture de la part des autorités britanniques vient enfin, après 15 longues années, d'être pleinement confirmée, comme le révèle le journal « Le Quotidien » du 27 janvier 2016, dans un article signé Frédéric Banc : « Dans un article publié samedi dernier, le quotidien britannique "The Guardian" (...) se base sur des documents qui ont été déclassifiés (et devenus) accessibles, pour expliquer que le ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne avait approché un professeur d'université, Charles Sheppard, afin qu'il commente négativement le pré-rapport. L'étude finale avait notamment fait ressortir que le retour

des Chagossiens avait un coût "prohibitif". (...) En 2010 le "Times" avait repris les déclarations d'un autre expert ayant participé à ce travail, Stephen Akester. Ce dernier avait alors expliqué que les éléments favorables aux Chagossiens avaient été « effacés de l'étude suite aux pressions politiques ». Olivier Bancoult n'a pas été surpris par ces révélations qui pour lui n'en sont pas, lui qui avait toujours dénoncé l'hypocrisie et la « malhonnêteté des Anglais » (Le Qu. id.).

Les faits ne peuvent désormais être contestés, ils sont avérés publiquement, dévoilés par des documents officiels britanniques. A la veille du prononcé de la décision de la Cour Suprême, il apparaît désormais de façon évidente que le jugement de la Chambre des Lords de 2008 est totalement disqualifié, parce que nourri de mauvaise foi et de tromperie aux dépens des Chagossiens. Olivier Bancoult et les Chagossiens, tout en étant vaccinés contre tout excès d'optimisme, sont confiants dans la suite que la Cour Suprême va donner prochainement à leur requête. Une fois le droit au retour enfin rétabli et solennellement réaffirmé, il restera à concrétiser les conclusions positives de l'étude de 2014, impartiale celle-là, qui a conclu à la faisabilité de la réinstallation. Certes les conditions que voudrait imposer le gouvernement de Londres ne peuvent être acceptées par les Chagossiens (interdiction des visites, personnes âgées non acceptées, accès au foncier fermé...). Mais les négociations doivent se poursuivre... avec en ligne de mire un accord avant la fin de l'année 2016.

**Pour le Comité Solidarité
Chagos La Réunion
Georges Gauvin, président
Alain Dreneau, secrétaire**

A l'appel d'ATTAC et de la LDH Réunion

Réussite du rassemblement pour la « levée immédiate de l'état d'urgence et de l'état d'exception »

Ce samedi 30 janvier, un rassemblement et un concert ont été organisés à l'appel de deux organisations de la société civile réunionnaise : ATTAC Réunion et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) Réunion. Cette action a été organisée sur le front de mer de Saint-Leu, derrière la mairie, à partir de 17 heures, avec plusieurs partenaires associatifs, notamment du monde artistique, pour dire « stop à l'état d'urgence et à la déchéance de la nationalité ».



Divers artistes ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Cette manifestation a reçu le soutien d'un large public et de plusieurs autres groupes citoyens ou militants politiques favorables à la « levée immédiate de l'état d'urgence et de l'état d'exception ». Une revendication liée à l'examen par les parlementaires en France dans les prochains jours d'un projet de loi du gouvernement en faveur d'une constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de la nationalité.

Lors de ce rassemblement, des représentants d'ATTAC et de la LDH Réunion, comme Didier Bourse et Isnelle Gouljar, ont pris la parole pour souligner notamment à quel point « l'état d'urgence privilégie la suspicion aux procédures dûment établies sur des preuves et des faits. Aussi, il n'est pas acceptable que l'état d'urgence soit constitutionnalisés et rendu inattaquable par la justice et le citoyen, ce serait porter foncièrement atteinte à la démocratie et à nos libertés. Nous devons par contre construire une société

où la fraternité à toute sa place, nous ne devons céder à la peur dans laquelle veulent nous enfermer les auteurs de ces actes terroristes en proposant de fausses solutions ». D'autres intervenants ont pris la parole dans le public en soutenant les autres mots d'ordre d'ATTAC et de la LDH Réunion : « Arrêt de la stigmatisation et de la répression des migrants et des habitants des quartiers populaires. Arrêt de la stigmatisation et de la répression des militants(tes) des mouvements sociaux. Droit de se réunir et de manifester ».

Divers artistes ont également plaidé dans le même sens avec talent, contribuant à la réussite de cette manifestation pour le respect des droits fondamentaux dans la République française. Et notamment ceux du peuple réunionnais, particulièrement victime de nombreuses injustices, inégalités, discriminations et absences de démocratie.

Correspondant

Oté

Mèm konsidéré konm mor, li trakas azot alor !

I mank pa d'somenn, dizon i mank pa d'zour, ké ni antan pa dir dann bann gran médyà épi osi dann la popilasyon : Parti kominis lé mor, I rès zis pou antéré. Sé l'èr ké tout bann gran doktèr, i poz z'ot stétoskop dsi l'éstoma dé sak souvan dé-foi la pa la, pou dir kèl sé lo maladi, si lé mortèl si lé pa mortèl, si na in romèd pou sov ali, osinonsa si na poin, é si lé posib prévoir lo désé, an moi, an somenn, pétète an zour... Nou k'lé dodan, nou na nout l'idé mé ni sar pa diskite dé sa, zordi.

Sak la kite lo bato lé invité pou donn dé nouvèl frèsh par l'intéryèr : moin la viv dann kèr lo monstré é mi koné son z'antray !! Na mèm in pé i pans zot i pé roganiz in kou d'éta pou donn lo pouvoir Huguette Bello san savoir si sé in n'afèr k'i intèrès aèl pou vréman. Pars moin pèrsonèl mi pans solman ké selon èl, la bète lé atèr, é i fo tir kouto pou piké. In poin sé tou !

A partir d' tout sak mi oi épi tout sak mi antan, moin lé a d'mandé pou kosa se bann moun kalifyé l'aprè pèrd z'ot tan pou bate la lang konmsa ? Na mèm in rédaktèr an shèf, avan ké li kite son prop bato, k'i ménas koulé, somenn proshène, li donn son prop dyagnostik. Pars li osi li la donn, konm di La fontaine, son kou d'pyé bourik dan l'afèr.

In sinp késtyon mi poz amoin : si lo PCR lé mor, la pa bézoin fé tousa l'antrak-la, in kou d'lo bénite épi lé bon ! Non, zot i diskite, i dispite, i sobat i sobatkoz, i fé la psikoloji pti somin gran somin, i dyagnostik i rodyagnostik, doktèr tanpi i afront doktèr tanmyé. Pou kosa tousala ? Mèm konsidéré konm mor, li trakas azot alor !

Justin

« L'aplon lé dann gamat » - In kozman po la rout

Zot i koné kosa i lé in gamat ? Sa sé, konm k'l dire, in résipyan, i anserv pou prépar mortyé pou drès in mir. Pars kan lo gro la fini, i rès touzour in pé d'kabos é ba-fon mèm ti-mizing mé i rès. Donk sé avèk lo mortyé nana dann gamat ké lo mason i travay lo mir pou mète ali d'aplon. Sa i vé dir ké ou i baz dsi la finisyon pou adress lo mir mé sa i vé pa dir ké lo kor d'mir, sak lé par dsou, li lé droit pou vréman. Vi ké nou lé dann in provèrb ni pé dir ké lo l'aparans sé l'apaeans é la vérité lé pétète pal o mèm z'afèr. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète tazantan, dakor rantre nou.